

14 mar 2014 -17:52

Appartient à Conseil des ministres du 14 mars 2014

Liste de mandats et déclaration de patrimoine des membres du gouvernement à la Cour des Comptes

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo, le Conseil des ministres a pris acte des obligations légales des membres du gouvernement de déposer une liste de mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes.

Le secrétaire du Conseil des ministres enverra une liste à la Cour des Comptes reprenant les données personnelles des membres du gouvernement, des directeurs de la cellule de coordination générale de la politique et des cellules de politique générale, ainsi que les directeurs du secrétariat des membres du gouvernement.

Chaque membre du gouvernement ou directeur doit introduire une liste de l'ensemble des mandats, fonctions ou professions exercés au cours de l'année civile écoulée, fût-ce pour un seul jour. La seconde obligation concerne la déclaration de patrimoine. Une seule déclaration est suffisante pour l'année concernée, peu importe le nombre de nominations, démissions ou renouvellements de mandat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>